



Elections professionnelles 2018

Commission administrative paritaire centrale (CAPC) des Assistants de service social des administrations de l'Etat (ASS)

6 décembre 2018

Depuis 2014, la **CFDT** a été leader dans la négociation du protocole parcours professionnel carrière rémunération (PPCR). Ce protocole a été signé le 30 septembre 2015 par la **CFDT** malgré l'opposition de 3 syndicats non signataires (CGT, FO et Solidaires) qui en réclament pourtant aujourd'hui l'application. Leur attitude a précarisé ce qui devait être un accord et a permis au gouvernement actuel de différer d'un an son application.

Le rendez-vous salarial du 18 juin dernier démontre que la **CFDT** a eu raison de signer ce protocole.

Appel à voter
CAPC ASS

Pour les ASS, ce protocole, soutenu par la **CFDT**, a permis d'obtenir notamment :

- ✓ Une réforme de la grille indiciaire de la catégorie B sur la période du 01/01/2016 au 01/01/2019 ayant entraîné une augmentation du nombre de points pour tous.
- ✓ Une réforme statutaire par le reclassement en catégorie « A », basée sur les grilles indiciaires des paramédicaux, prévue au 1er février 2018 et reportée d'une année par le gouvernement.
- ✓ Le déroulement de carrière de l'agent au minimum sur deux grades avec deux modes d'accès au grade supérieur (examen pro ou au choix).
- ✓ ...

Dans un contexte anxigène du aux nombreuses restructurations, les assistants de service social ont vu leur activité s'accroître, avec le soutien aux personnels et à leurs familles, confrontés à des événements graves. Leurs missions se sont renforcées avec la mise en place du Plan Famille. Le ministère et plus particulièrement la SDAS, doit reconnaître et valoriser l'engagement professionnel des agents de la filière sociale.

Dans la mandature qui s'achève, la CFDT a œuvré pour l'évolution du corps des assistants de service social (ASS).

Malgré les avancées, le corps des ASS manque toujours d'attractivité. La CFDT revendique donc :

- ✓ La mise en place d'un corps d'attaché du social avec un reclassement sur les grilles indiciaires, type « Attachés 1er et 2ème grade », valorisant la spécificité de la filière sociale et son engagement au service des personnels des armées et de leur famille. Ce nouveau corps permettra un déroulement de carrière plus attractif pour les ASS, avec une prise en compte de leur fonction d'expert. L'accès à des formations qualifiantes (CAFERIUS par exemple) doit être possible pour l'ensemble des agents de la filière, quel que soit le grade.
- ✓ Une revalorisation du montant socle de l'IFSE.
- ✓ Une augmentation du taux de promotion au grade supérieur afin que chaque ASS puisse bénéficier d'une évolution de carrière.
- ✓ La revalorisation pluriannuelle du point d'indice, par le biais de rendez-vous salariaux tous les trois ans avec une clause de revoyure annuelle
- ✓ **A faire valoir auprès de la Fonction Publique d'Etat**, la reconnaissance à bac+3 et la validation des années d'étude pour le corps des ASS, avec effet rétroactif, à l'instar des deux autres fonctions publiques, hospitalière (FPH) et territoriale (FPT)

Dans le cadre de la concertation « **Refonder le dialogue social avec les agents** », la **CFDT** réaffirme :

- Son **attachement au statut**, les emplois publics permanents devant être occupés par des fonctionnaires. Le recours aux contractuels aujourd'hui représente 20% des agents des 3 versants de la Fonction Publique.
- Son **opposition aux suppressions** d'instances comme les CAP.
- Sa volonté d'un **dialogue social de proximité encadré et amélioré**.





CAP Centrale des ASS

LA CFDT DÉFENSE VOUS PRÉSENTE SES CANDIDATES ET CANDIDATS !

Appel à voter
CAPC ASS

Assistant principal de service social

Nom Prénom	Affectation
VINCENT Séverine	Antenne d'action sociale – Saint-Lô
ANDREANI Micheline	Antenne d'action sociale - Calvi
RUDNICKI ep HUTIN Marie-Odile	Antenne d'action sociale - Douai
CUNTY Anne	CTAS - Toulon

Assistant de service social

LARUE ep DEMARET Jessica	CTAS - Brest
AMARA Houaria	CTAS Saint-Germain-en-Laye
TOUGHHA ep BONNEFOY Fatiha	HIA Sainte-Anne - Toulon
TONY ep LERUS Jessy	CTAS Metz

Les candidates et les candidats CFDT sont des assistants de service social comme vous. Ils acceptent de vous représenter. Une fois élus, ils s'engagent à vous défendre collectivement et individuellement, à faire avancer les revendications propres aux assistants de service social, dans le respect des valeurs CFDT.

Formés pour mener à bien leur mandat, ils restent en proximité de leurs collègues et de leurs préoccupations.

Les élus CFDT sont soutenus par l'ensemble du réseau CFDT Défense. Ils échangent avec leurs pairs, participent à l'élaboration et à l'évolution des revendications, partagent leurs pratiques et leurs expériences pour progresser collectivement.

Le 6 décembre 2018, en accordant votre confiance à la CFDT, vous optez pour un syndicalisme responsable, solidaire, d'action pour la défense des intérêts des agents. Un syndicalisme d'émancipation qui fait des agents, de vous, des acteurs de la qualité de vie au travail.

